



# Nouvelles du C.A.

Volume 13, n° 1 (N° 383, 30 septembre 2015)

## **Politique institutionnelle sur l'intégrité en recherche**

La *Politique institutionnelle sur l'intégrité en recherche* a été révisée afin de se conformer à la nouvelle politique sur la conduite responsable en recherche du Fonds de recherche du Québec (FRQ) qui est entrée en vigueur en septembre 2015.

La politique proposée par le FRQ a pour objectif de renforcer la culture d'intégrité et de s'inscrire en cohérence avec la politique fédérale. Elle laisse la responsabilité aux établissements de se doter d'une politique et de favoriser la conduite responsable.

L'essentiel de la politique soumise pour adoption est demeuré intact, mais des précisions ont été ajoutées à certains articles concernant les cas de violations, les personnes responsables de l'enquête et le suivi effectué auprès des organismes.

Les modifications à la politique ont été présentées par madame Diane Turcotte, directrice adjointe des études, programmes d'études, et ont été adoptées par le conseil d'administration.

## **Centre de recherche sur l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap (CRISPESH) : plan de travail 2015-2016**

Le Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap (CRISPESH) affilié au cégep du Vieux Montréal et au collège Dawson a préparé son plan de travail pour l'année 2015-2016.

En plus de présenter sa mission, sa vision, ses valeurs, ainsi que les contextes interne et externe inhérents au centre, le document expose les grandes lignes de ses projets pour cette année. Ces actions s'inscrivent dans neuf orientations identifiées selon les quatre enjeux majeurs auxquels le CRISPESH doit faire face afin d'atteindre les résultats attendus, en conformité avec son plan stratégique 2013-2018 :

Enjeu 1 Consolider l'expertise du CRISPESH et poursuivre le développement des connaissances en pratiques sociales novatrices en inclusion

Enjeu 2 Transférer des résultats de recherche, des outils et des plans d'action pour soutenir l'inclusion

Enjeu 3 Promouvoir les principes d'inclusion

Enjeu 4 Assurer le développement et le rayonnement du CRISPESH aux niveaux national et international

Le plan de travail 2015-2016 du CRISPESH a été présenté lors de cette séance et a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.

### **Budgétisation de fonctionnement 2015-2016**

Lors du conseil d'administration du 10 juin 2015, les membres ont été informés que l'adoption de la prévision budgétaire 2015-2016 serait reportée à l'assemblée du 30 septembre 2015, afin de poursuivre les travaux pour tenter de réduire le déficit anticipé.

Au cours des cinq dernières années, il y a eu sept compressions totalisant 5,5 millions de dollars pour le cégep (155 millions de dollars pour le réseau) et les efforts nécessaires ont été faits pour réduire les déficits et maintenir la qualité de la formation et des services offerts.

Pour 2015-2016, ayant la volonté de maintenir la qualité de la formation et de préserver la mission du Cégep, il n'est pas possible d'absorber l'entièreté de la compression de 2,2 millions de dollars. C'est pourquoi une prévision budgétaire déficitaire de 937 745 \$ a été présentée lors de cette séance du conseil.

Le conseil d'administration a adopté le budget de fonctionnement pour l'année financière 2015-2016 au montant total de 75 212 240 \$, utilisant un montant de 937 745 \$ du solde de fonds, afin d'atteindre l'équilibre budgétaire.

### **Budgétisation d'investissement 2015-2016 :**

#### **a) Norme mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB)**

Chaque année, la Fondation du cégep du Vieux Montréal contribue au budget MAOB du Collège. Lors des travaux pour l'attribution du budget MAOB 2015-2016, la Fondation avait confirmé un montant de 150 000 \$. C'est ce qui a été présenté et approuvé par le conseil d'administration du 29 avril 2015.

Or, au cours du mois de mai, la Fondation a informé le Collège qu'il y aurait un ajout de 50 000 \$. Le comité MAOB s'est donc réuni et a attribué cette somme supplémentaire.

Le conseil d'administration a approuvé l'ajout de cette somme pour le financement de dépenses d'investissement MAOB.

### **Budgétisation d'investissement 2015-2016 :**

#### **b) Norme réfection et transformation**

La norme du budget d'investissement se divise en trois catégories :

1. Norme Réfection;
2. Norme Transformation;
3. Résorption du déficit d'entretien accumulé.

Au cours des deux dernières années, le Collège a fait des réserves pour des projets majeurs qui seront réalisés au cours des prochaines années, et ce, dans le but de répondre à la préoccupation

gouvernementale relativement au maintien des actifs. Certains travaux effectués à l'été 2015 avaient déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil d'administration.

Pour la prévision 2015-2016, de nouveaux projets qui ont été réalisés au cours de l'été 2015 ou qui le seront au cours de l'année ont été inscrits.

Le conseil d'administration a adopté le budget d'investissement 2015-2016 « Norme réfection et transformation » pour un montant de 2 739 000 \$, sous réserve de l'approbation des crédits par le Conseil du trésor du Québec.

### **Régime d'emprunt ou mandat du ministère des Finances du Québec pour un emprunt à long terme**

Il s'agissait de mandater le ministère des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour effectuer un emprunt à long terme pour un montant maximum de 2 millions de dollars. L'emprunt éventuel servira à refinancer des emprunts à long terme échus et à rembourser des dépenses d'investissements déjà effectuées, le tout étant actuellement financé à court terme par des emprunts temporaires contractés à cette fin (marge de crédit).

Le projet de résolution, préparé par le ministère des Finances, a été présenté au conseil d'administration. Celui-ci a autorisé un emprunt à long terme pour un montant maximum de 2 millions de dollars.

### **Règlement sur les droits de toutes natures au cégep du Vieux Montréal**

Le cadre de financement des services aux étudiants dans les cégeps prévoit une contribution des étudiants par le biais de droits prescrits (droits afférents à l'enseignement et droits de toutes natures). À cette somme, s'ajoute une contribution du Collège qui permet de soutenir les services directs aux étudiants. Or, le Collège s'est vu dans l'obligation de considérer le recours à une augmentation des droits de toutes natures afin de maintenir les services aux étudiants actuels, et ce, à compter de la session d'hiver 2016.

Le cégep du Vieux Montréal, qui subit les compressions imposées par le gouvernement et une diminution de son nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits, doit composer avec une diminution de ses allocations de 2,2 millions de dollars pour l'année 2015-2016 et un déficit budgétaire de 938 000 \$. Par ailleurs, le budget des services aux étudiants pour l'année scolaire en cours affiche un déficit qui devrait être comblé à même les ressources du Collège. Or, celles-ci ne suffisent plus à maintenir les services actuels et à répondre aux nouveaux besoins, et ce, malgré les actions déjà posées par le Collège pour réduire les déficits estimés et anticipés.

Le 31 août dernier, toutes les étudiantes et tous les étudiants de même que les membres du personnel ont ainsi été informés par voie de communiqué de la situation financière difficile des services aux étudiants et de la proposition du Collège d'augmenter les droits de toutes natures. La consultation auprès du Comité sur le financement des services aux étudiants a ensuite été amorcée. Un compte rendu de ces travaux a été fait durant cette séance.

Les membres du conseil ont été invités à se prononcer sur une proposition de modification du *Règlement sur les droits de toutes natures au cégep du Vieux Montréal* par laquelle les droits prescrits à un étudiant à temps plein seraient majorés à 76 \$ et à 19 \$ par cours pour un étudiant à temps partiel. Il

s'agit d'une augmentation de 15 \$ par session pour les étudiants à temps plein et de 3,50 \$ par cours pour les étudiants à temps partiel.

Un vote à bulletin secret s'est tenu, il y a eu 7 pour, 6 contre et 1 abstention.

La modification du *Règlement sur les droits de toutes natures au cégep du Vieux Montréal* a donc été adoptée.

### **Dotation à la Direction générale**

En août 2015, la directrice générale du Collège, madame Murielle Lanciault, informait la présidente du conseil d'administration qu'elle prendrait sa retraite à la fin de la session d'automne 2015. Le Collège devait donc entamer le processus de dotation à la Direction générale.

Lors de cette séance du conseil, les membres ont adopté l'échéancier, la procédure de sélection et le projet sur le profil et les critères d'admissibilité.

Ensuite, le conseil a formé le comité de sélection, lequel sera présidé par madame Sophie Montreuil, présidente du conseil d'administration, en procédant à l'élection de deux membres externes et de deux membres internes qui sont respectivement : madame Marie Vachon, parent, monsieur Marc Touchette, membre proposé par les commissions scolaires, monsieur Sylvain Robert, enseignant, et monsieur Daniel Bourry, professionnel non enseignant.

Le conseil a également nommé la directrice des ressources humaines, madame Noémie Moisan, pour accompagner le comité de sélection dans ses travaux, sans droit de vote.

### **Dotation au poste de directrice ou directeur des ressources matérielles**

Le conseil d'administration a procédé à la nomination de madame Mélanie Jo Lacerte à titre de directrice des ressources matérielles. Au terme du processus de sélection, sa candidature a été le choix unanime à la fois du comité de sélection et du conseil d'administration.

Diplômée en génie mécanique de l'École de technologie supérieure, madame Lacerte a une vaste connaissance du milieu collégial puisqu'elle a oeuvré pendant plus de dix ans au cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu. Coordinatrice des ressources matérielles depuis 2008, elle a auparavant été gestionnaire à l'approvisionnement et à l'entretien.

Elle entrera en fonction le 2 novembre 2015.

[Lire le communiqué officiel.](#)

### **Plan de travail 2015-2016**

En plus de présenter le [bilan du plan de travail 2014-2015](#), madame Murielle Lanciault, directrice générale du Collège, a présenté aux membres du conseil le [plan de travail 2015-2016](#) qui a été adopté à l'unanimité.

Les actions inscrites au plan de travail 2015-2016 s'inscrivent dans le plan stratégique 2014-2019.

### **Évaluation du personnel hors cadre : formation du comité du conseil d'administration pour l'année 2015-2016**

Le conseil d'administration a procédé à la nomination de trois membres externes, dont la présidente du conseil d'administration, pour l'année 2015-2016. Le mandat du comité est d'accompagner la présidente du conseil d'administration dans l'évaluation de la directrice générale et la directrice générale dans l'évaluation de la directrice des études pour l'année 2014-2015.

Les membres nommés sont madame Juliane Choinière, diplômée d'un programme d'études préuniversitaires, et monsieur Marc Touchette, vice-président du conseil d'administration.

### **Prochaine réunion**

La prochaine rencontre se tiendra le mercredi 25 novembre 2015.

*Le bulletin **Des nouvelles du CA** est publié par la  
Direction des communications et des affaires corporatives*